Toulouse Métropole Emploi

LE GUIDE
CLAUSE SOCIALE

UN KIT POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LA CLAUSE

L'emploi : un défi pour notre territoire

LA CLAUSE SOCIALE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les demandeurs d'emploi éligibles à la Clause Sociale doivent répondre à l'un des critères ci-dessous. **La validation de l'éligibilité des candidatures doit être impérativement établie par les facilitateurs clause sociale.**

Toulouse Métropole Emploi

1. **Demandeur d'emploi de longue durée** (plus de 12 mois d'inscription au Pôle Emploi, ayant travaillé au maximum 455 heures durant les 12 derniers mois)

   Justificatif à fournir *: Attestation de travail de moins de 455 heures durant les 12 derniers mois.*

2. **Allocataires du R.S.A.** (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droit

   Justificatif à fournir *: Attestation de versement des minimas sociaux.*

3. **Demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé**,
   au sens de l'article L 5 212-13 du Code du Travail, orienté en milieu ordinaire

   Justificatifs à fournir *: Attestation de RQTH et Avis de situation Pôle Emploi de moins de 3 mois.*

4. **Bénéficiaire de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité**

   Justificatif à fournir *: Attestation de versement des minimas sociaux.*

5. **Jeune de moins de 26 ans**, diplômé ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi

   Justificatifs à fournir *: Avis de situation Pôle Emploi d'au moins 6 mois ou attestation d'inscription en Mission Locale.*

6. **Personne prise en charge par les structures d'insertion par l'activité économique** définies à l'article l-5132 4 du code du travail ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers : les Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), les Écoles de la deuxième chance

   Justificatif à fournir *: Attestation justifiant de son parcours au sein d'un des dispositifs cités.*

7. **Demandeur d'emploi de plus de 50 ans**

   Justificatif à fournir *: Avis de situation Pôle Emploi.*

8. **Demandeur d'emploi résidant en QPV**

   Justificatifs à fournir *: Avis de situation Pôle Emploi ou Attestation d'inscription en Mission Locale. Verification résident QPV sur www. sig.ville.gouv.fr*

9. **Personnes ayant le statut de réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire**

Le facilitateur clause sociale peut valider une personne rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé du Service Public de l'Emploi.

Dans le cadre des marchés ANRU, les entreprises doivent étudier en priorité les candidatures des profils résidant en Quartiers Politique de la Ville.

LA CLAUSE SOCIALE

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

VALIDATION DES CANDIDATS PAR LES FACILITATEURS **EN AMONT** DE LA PRISE DE POSTE

Toulouse Métropole Emploi

RECRUTEMENT DIRECT DE L'ENTREPRISE

(Tous types de contrats)

- CDD
- CDI
- CDI de chantier
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Contrat aidé

Les facilitateurs de Toulouse Métropole Emploi vous accompagnent dans vos recrutements en lien avec les partenaires emploi/insertion du territoire (diffusion d'offres d'emploi, envoi des candidatures présélectionnées à l'entreprise).

MISE À DISPOSITION

Les opérateurs d'insertion proposant un accompagnement Socio-professionnel et des parcours personnalisés :

- Les GEIQ : Groupements d'employeurs Pour l'Insertion et la Qualification
  GEIQ BTP : 05 34 41 44 88
  GEIQ VERT : 05 82 95 00 04
  GEIQ PROPRETE : 05 34 65 86 14
  GEIQ TRANSPORT OCCITANIE : 05.61.58.11.26
  GEIQ NUMÉRIQUE OUEST OCCITANIE : 06.19.61.42.96
- Les Agences de Travail Temporaire d'Insertion :
  AIDAL 31 : 05 61 48 18 87
  ID'EES INTERIM : 05 34 33 52 01
  OXYGENE : 05 62 89 96 96
  ISA INTERIM : 05 34 60 24 00
- Les Associations Intermédiaires*

Agences de travail temporaire classiques qui s'engagent à accompagner les salariés dans leurs parcours d'insertion

SOUS-TRAITANCE OU CO-TRAITANCE

Vous pouvez vous associer à une entreprise d'insertion (EI) ou lui sous-traiter une partie de votre activité en même temps que vos heures. L'entreprise peut également faire appel à un ESAT ou une entreprise adaptée.

*Les structures agréées sont identifiables auprès des facilitateurs, sur **emploi-tme.fr**, sur **lemarche.inclusion.beta.gouv.fr**, sur **unea.fr** ou sur **reseau-gesat.com**

Exemples d'actions pouvant être mises en place :

Recrutements clés en main pour les entreprises (organisation de ½ journées de recrutement, pré-sélection des candidats, convocations)

La pré-qualification Validation (ou non) du projet professionnel, proposée par la FRTP et les agences de travail temporaire d'insertion et classiques

Le développement professionnel intérimaire La formation modulaire Le Certificat de Compétences Professionnelles

LA CLAUSE
SOCIALE

VOTRE FACILITATEUR

L'ÉQUIPE CLAUSE SOCIALE DE **TOULOUSE MÉTROPOLE EMPLOI**

Toulouse Métropole Emploi

Assistance de Projets
Clauses Sociales
05 31 47 17 33

Delphine BARDIN
06 14 36 48 60

Naomi ASSOUAN

Prisca LUTA

Expertise marchés ANRU et insertion

Noara BENZEKRI
06 24 76 60 98

Camille HERVE
06 29 36 29 88

Expertise marchés des services

Camille LEFEUVRE
06 29 93 32 01

Edouard GUERREIRO
Délégué Général

Charles-Henri DE RAVIGNAN
06 84 21 17 40

Expertise marchés du Bâtiment et marchés privés

Blandine MENARD
06 10 87 42 40

Expertise marchés de l'État au niveau régional et Délégation de Service Public

Sabine RESPAUD
06 42 58 24 34

Expertises Gestion et Finances

Anissa SAÏDANI
06 21 38 00 97

Expertise marchés des Travaux Publics

Emilie BOUTTES
06 04 51 99 22

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

toulouse métropole

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Mission Locale Toulouse

BGE www.creer.fr

Toulouse Métropole Emploi

32 rue de la Caravelle, 31500 Toulouse
emploi-tme.fr

Création Toulouse Métropole Emploi mars 2022